



## Déclaration liminaire de la Formation Spécialisée de Service de la DR CAEN du 03 mai 2023 pour le SNAD-CGT

Monsieur le Président de la Formation spécialisée ,

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois en Formation spécialisée. La **première convocation** reçue le 11 avril prévoyait une **instance tenue sur une demi-journée**. L'ordre du jour pléthorique nous fait imaginer une volonté de l'administration de survoler les sujets au lieu de les étudier sérieusement, afin de régler des problématiques qui durent depuis bien trop longtemps. Heureusement, vous vous êtes rendu compte, en temps et en heure, de votre erreur ; nous espérons donc que les **prochaines convocations** seront prévues sur une **journée entière**. La santé et la sécurité de nos collègues en vaut largement la peine !

En **premier point à l'ordre du jour**, vous évoquez des discussions sur le **Règlement Intérieur (RI)**. Nous nous en étonnons en particulier parce qu'aucun RI n'a pour le moment été adopté au niveau ministériel ou central. Il est pourtant assez habituel que les RI locaux soient les copies conformes des RI ministériels. Pour le moment et donc sans RI, nous devrions siéger à l'appui du **décret 2020-1427** en respectant des règles spécifiques. Il en est bien évidemment de même pour l'élection du secrétaire.

La **suite de l'ordre du jour** est extrêmement chargé et nous regrettons encore une fois que certains documents soient arrivés le 29 avril sur nos messageries professionnelles. Les règles de fonctionnement de l'instance, le respect des délais sont notés noir sur blanc dans le décret ; il s'agirait de s'y tenir.

Nous notons **2 points à l'ordre du jour (point 6 et point 7)** sur les **fiches de signalement**. Ces fiches sont symptomatiques de la situation de travail dégradée en brigades. Il ne peut être admis que les problèmes inter personnels prennent le pas sur le **collectif de travail**.

L'administration s'est dotée de **psychologues du travail** qui sont censés intervenir sur le collectif justement ... ne serait-il pas le moment de la faire intervenir dans les brigades en souffrance ?

Nous profitons de cette instance pour demander des informations sur les interventions de cette psychologue : comment la solliciter ? Par quel canal ? Pour quels types de problèmes ? Dans quel instance sera donnée le compte-rendu de son intervention ? Comment seront mises en œuvre ses préconisations ?

Nous profitons du point sur les prérogatives de la psychologue du travail pour demander si les **fiches de poste des intervenants de la prévention** sont disponibles pour les agents en difficulté.

Deux **brigades CAEN et HONFLEUR** sont en grande souffrance, il est temps que l'administration réagisse afin que les collègues retrouvent un collectif de travail serein. La fusion de la BSI et de la BSE CAEN sont à l'origine des problèmes qui perdurent depuis des années à la nouvelle BSE CAEN.

Nous aimerions que l'administration fasse preuve de bienveillance à l'égard des collègues du **Bureau fiscal de Cherbourg**. Dans la note d'orientation ministérielle, au point 2 de la page 5, il est préconisé de « Prévenir les risques liés aux projets de **réorganisation** par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées ». Les

collègues de ce Bureau fiscal se sentent abandonnés par l'administration depuis de nombreuses années.

Il est de notoriété publique qu'à l'**ENDLR** les collègues connaissent les brigades où il ne faut pas aller en sortie de stage ... Il faut que cela change.

Enfin, nous tenons à apporter notre soutien aux collègues et à la famille de notre camarade qui a mis fin à ses jours la semaine dernière à Toulon. Quelles que soient les causes de ce drame, il est de notre responsabilité à tous de **faire fonctionner l'instance FS** afin de permettre à tous les collègues de **travailler dans les meilleures conditions possibles** dans les bureaux et les brigades.